



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 3 mai 2022

03/05/2022-15

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	29
ADHESION AU SERVICE RGD DU CDG29	Nombre de présents	21
	Nombre de votants	27

Par suite d'une convocation en date du 26 avril 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie le 3 mai 2022 à 19 h 00, en séance publique sous la présidence de Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique – GALBRUN Karine

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

DERVOUT Dominique à TANGUY Michel
 JOULAIN Anita à LESCA Véronique
 DREAU Liliane à VOISIN Valérie
 JESTIN Caroline à DOUX BETHUIS Sonia
 DAGORN Nicolas à BELLEC Olivier
 PAUCHET Gérard à SELLIN Yannick

Absent(e)

SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle
 JOUSSET Nicolas

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

LE DUC Didier

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre de l'application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, il est rappelé l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen

Le Délégué à la protection des données est le DPD mutualisé de CCA. Un référent interne a également été désigné. Toutefois, ces ressources étant insuffisantes pour mener à bien la mise en conformité au RGPD, un renfort de moyens est nécessaire.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion du Finistère a mis en place ce service d'accompagnement.

Il est donc proposé de faire appel au service RGPD du CDG29.

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention jointe en annexe à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 19 avril 2022 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

La conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la collectivité au service RGPD du Centre de gestion du Finistère ;
- approuve les termes de la convention d'adhésion au service RGPD du CDG 29 ;

et autorise le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire ainsi que les éventuels avenants à venir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 4 mai 2022

LE MAIRE

Olivier BELLEC

